



Municipalité de Sauge
Haut du Village 8
2536 Plagne

Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée municipale qui aura lieu le

jeudi 16 juin 2022 à 20 heures
au Centre communal de Plagne

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 25 novembre 2021
2. Discuter et voter un crédit additionnel de CHF 30'000.00 pour la réfection du trottoir de Frinvillier
3. Discuter et approuver les comptes 2021
4. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :
 - Réfection du chemin des Oeuchettes à Plagne
 - Nouvelle conduite au chemin de la Scierie à La Heutte
 - Réfection du mur de soutènement du trottoir de Frinvillier
5. Divers et imprévus

Le procès-verbal mentionné sous point 1 est déposé au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture. Il figure également sur le site internet. Le procès-verbal ne sera pas lu en début d'assemblée.

Le Conseil municipal

Plagne, le 9 mai 2022